

# Sous le masque de la sédation

Denis Bédard

Directeur médical

Le Phare, Enfants et Familles

# Contexte législatif

La présentation d'aujourd'hui tient compte du Code criminel du Canada et du code civil du Québec

# À la recherche de définitions

- de l'être humain du Code criminel du Canada
- de l'euthanasie du dictionnaire
- de la vie humaine, plus éthérée et plus personnelle
- de la conscience et du coma un retour au Petit Robert

# L'être humain

- Selon l'article 223 du Code criminel du Canada : « 1. Un enfant devient un être humain au sens de la présente loi lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère : a) qu'il ait respiré ou non, b) qu'il ait ou non une circulation indépendante, c) que le cordon ombilical soit coupé ou non. »

# Paradoxe apparent

Le nouveau-né est-il vivant s'il ne respire pas et que son cœur ne bat pas ?

Le législateur a-t-il voulu imposer aux praticiens des manœuvres de réanimation sans tenir compte de l'âge de la grossesse ?

# L'euthanasie

Ce terme n'apparaît pas dans la législation tant fédérale que provinciale, nous aurons donc recours au dictionnaire

# Étymologie : euthanasie

Du grec : eu = > bien

thanatos = > mourir

Pendant des siècles ce mot a signifié l'art de rendre la mort douce, sans souffrance

Par un détour inconnu, le terme signifie maintenant le fait d'utiliser des procédés qui hâtent ou provoquent la mort d'un malade incurable

# La vie humaine

Fortement influencé par David J. Roy, je vous propose la définition suivante :

« la vie humaine est l'espace de la conscience »

# Le panier de crabes

Comme le physicien Michio Kaku l'affirme dans son livre "Physics of the impossible" la définition de conscience ne fait pas l'objet d'un consensus

Conscience selon le Petit Robert : "Faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité et de la juger"

# Une première objection

"Faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité et de la juger"

La conscience n'implique pas nécessairement la capacité de juger

Et notre propre capacité d'évaluer le jugement n'est pas une science exacte

# Une deuxième objection

La conscience n'est pas nécessairement perceptible

Notre capacité d'évaluer la conscience n'est pas, elle non plus, une science exacte et il n'existe pas d'outil pour la mesurer

# Définition du coma

Coma : "État pathologique caractérisé par une perte de conscience, de sensibilité et de motilité, avec conservation relative des fonctions végétatives"

# Le coma

Sur le terrain du praticien, le coma s'identifie essentiellement par l'absence de réaction à la douleur

# Absence de conscience

- Absence de structure adéquate pour la supporter : anencéphalie
- Induction involontaire d'inconscience, par exemple à la suite d'un traumatisme :  
objective : EEG plat  
subjective : coma
- Induction volontaire d'inconscience :  
anesthésie générale/sédation palliative

# La sédation palliative

Toute une gamme d'interventions, parfois transitoires, pour assurer le confort du patient

Peut aller d'une altération mineure de la vigilance aux stades les plus profonds de l'anesthésie générale

# Conditions usuelles à la sédation palliative

Le patient ou son mandataire a approuvé  
cette option

Les alternatives n'ont pas donné les  
résultats souhaités

Option optimale pour assurer le confort du  
patient dans des délais raisonnables en  
fonction du décès prévisible

# Le patient ou son mandataire

Avant l'âge de 14 ans, c'est le titulaire de l'autorité parentale qui décide, mais selon les capacités et le niveau de maturité de l'enfant, il faut chercher à obtenir son assentiment

# Le patient ou son mandataire

- Entre 14 et 18 ans, les limites imposées au droit de l'adolescent de décider pour lui-même excluent qu'il puisse prendre une telle décision de façon autonome

# Le patient ou son mandataire

Après 18 ans, le patient doit prendre lui-même les décisions quant aux soins requis par sa condition à moins qu'il n'ait été déclaré inapte

# Sédation profonde

Les médecins ont beaucoup plus de difficulté à prescrire une sédation pour les douleurs qui ne sont pas somatiques

Personnellement, je ne fais aucune distinction entre les différents types de douleur : physique, psychique, existentielle, etc.

# Sédation profonde

- Pour le prescripteur, il ne s'agit pas d'une forme discrète d'euthanasie
- Dans un cas, l'objectif est d'assurer, par un dernier recours, le confort du patient
- Dans l'autre, il est d'abrégé la vie du patient

# Retour sur une définition

La vie humaine est l'espace de la conscience

# Selon cette définition

Si on retire définitivement à un patient toute forme de conscience cela veut dire, de son point de vue, mettre fin à sa vie

# Sédation profonde

Cette définition a l'avantage de mettre un terme au débat sur les distinctions entre sédation terminale et euthanasie : ce qui pour le praticien est un univers de différence est, pour le patient, du pareil au même.

# Terminologie de l'euthanasie

Il faut bien admettre qu'il persiste une confusion sur les termes : il n'y a pas de consensus sur une définition universelle de l'euthanasie

Nous utiliserons aujourd'hui ceux proposés par le juge Martin Hébert de la Cour Supérieure du Québec

# Euthanasie

Mauvais départ : le mot euthanasie ne figure  
nulle part dans la législation

# Dura lex sed lex

- Selon le code criminel, si on ne se contente pas d'aider la personne à se donner la mort mais que l'on pose un geste qui lui donne cette mort qu'elle réclame : il s'agit d'un meurtre

# Aide au suicide

- Consiste à aider une personne à se donner volontairement la mort
- Considérée et traitée comme un crime par le Code criminel
- Le suicide lui-même n'est pas un acte criminel

# Dura lex sed lex

- Article 241 du code criminel canadien :  
est coupable d'un acte criminel et  
passible d'un emprisonnement de  
quatorze ans quiconque, selon le cas:
  - a) Conseille à une personne de se  
donner la mort
  - b) Aide ou encourage quelqu'un à se  
donner la mort, que le suicide s'en suive  
ou non

# Cessation de traitement

A longtemps été désignée par l'expression euthanasie passive

Toutefois la cessation de traitement ne constitue pas une forme indirecte d'euthanasie

# Cessation de traitement

- Lorsqu'un traitement est devenu inutile / par opposition à l'acharnement thérapeutique
- Lorsqu'un patient apte le demande : ce droit fondamental est reconnu au Québec
- Lorsqu'on renonce d'emblée à un traitement parce qu'il ne sera pas utile

# Omission de traitement

Conformément au Code d'éthique du Collège des médecins du Québec, le médecin a le devoir de ne pas initier de traitement s'il est évident que celui-ci serait futile

# Cessation de traitement

- C'est arrêter certains médicaments
- C'est débrancher le ventilateur et cesser l'oxygène
- Mais ce peut aussi être arrêter l'hydratation et l'alimentation

# Cessation de traitement

Dans un monde idéal, tous les gens impliqués dans la prise de décision devraient être centrés sur le même objectif **l'intérêt de l'enfant**

# L'intérêt de l'enfant

Dans le monde tel que nous le  
connaissions de nombreux artéfacts  
viennent déplacer cet objectif : convictions  
religieuses, culpabilité, attachement

# L'intérêt de l'enfant

Les parents se trouvent confrontés à un cruel dilemme :

aimer mon enfant, c'est le laisser vivre ?

aimer mon enfant, c'est lui permettre de mourir ?

# L'intérêt de l'enfant

Ultimement, c'est au titulaire de l'autorité parentale que revient la décision finale.

L'établissement qui veut s'opposer à la décision parentale n'a d'autre alternative que de s'adresser au tribunal

# Conclusion

La complexité contribue grandement à rendre nos vies fascinantes, mais cela ne nous empêche pas de rêver que parfois les situations soient plus simples